

Résidence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri  
n° 881/Q.  
Rép. au n° sans  
du 20 novembre 1943  
Objet :  
Vivres.-

En route, Busogo, le 23 novembre 1943

b Monsieur le Chef de Service,

En réponse à votre lettre émargée,

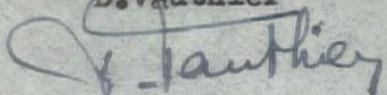
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en effet, dans mon esprit, les vivres dirigés par moi sur le magasin de Mr Albert Paschael étaient destinés à MINETAIN; mais je ne sais si c'était pour KATUMBA ou pour une autre mine de votre société (p.e. Muhurwe).

Toutefois, en sa qualité d'employeur de main d'œuvre, Mr PASCHAEEL, Albert, tout comme les autres employeurs de main d'œuvre, était en droit d'en acheter pour ses propres travailleurs; je ne sais s'il a usé de cette latitude.

Me trouvant en brousse pour le moment, il ne m'est pas possible de vous envoyer le tonnage approximatif de vivres vous fourni par l'intermédiaire de Mr Albert Paschael, mais à mon retour, au poste à la fin du mois, je vous le ferai parvenir, étant entendu que le chiffre que je vous fournirai sera celui des vivres envoyés par mon intervention au dit Albert Paschael.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Service, l'assurance de ma considération très distinguée

L'Administrateur Territorial  
D.Vauthier



A Monsieur le Résident du Ruanda Chef du Service M.O.I.

de la Minétain, Monsieur A. DEFAYS

KATUMBA

P.S. de combien de kilos envoyé à M. Paschael pour le mois d'octobre 1943 s'élève à 14.085 kilos dont 13.905 de blé et 180 de pois.

SOCIÉTÉ des MINES d'ÉTAIN du RUANDA - URUNDI

( Société Coloniale Belge à responsabilité limitée )

Registre du Commerce : n° 42. 604

SIÈGE SOCIAL : KIGALI

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE

MINÉTAIN

Siège Administratif : 42. Rue Royale, Bruxelles

Service M.O.I. MINETAIN

KATUMBA , le 20 novembre 1943.-

Monsieur l'Administrateur territorial,

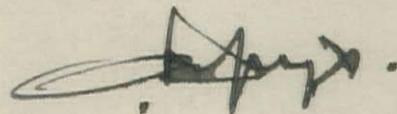
Lors de notre visite du 18/11/43, vous nous avez appris que Monsieur le Résident avait décidé que tous les vivres, après contrôle devant vos bureaux, seraient acheminés directement chez les commerçants fournissant aux mines.

Nous pensons que les vivres que vous avez fait diriger vers le magasin de Monsieur Albert PASCAEL étaient, dans votre esprit, destinés à MINETAIN Katumba.

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir nous faire connaître si ce que nous écrivons plus haut est bien le reflet de ce qui s'est passé.

Nous serions d'autre part heureux de savoir approximativement ce que vous avez pu ainsi faire orienter à notre profit.

Nous vous remercions d'avance et vous prions, Monsieur l'Administrateur, d'agrée r l'assurance de notre considération très distinguée,



A. DEFAYS  
Chef du Sec. M.O.I. 6MINETAIN

à Monsieur l'Administrateur territorial  
de et à  
R U H E N G E R I .

c/c - dossier gén. Dion  
dossier M.O.I. S.K.